



## *Milhaud, Mettling, Wahl, Carli, Mérindol* **Social-killers**

*Tentatives de licenciements, convocations policières, mutations sanctions, retenues intempestives sur salaires, tracasseries administratives, etc. jamais le mouvement syndical dans le Groupe Caisse d'épargne n'aura connu d'attaques d'une telle ampleur. Pourtant jusqu'alors et même en période de crise, perdurait une tradition de dialogue social reposant sur des valeurs fortes : la négociation, le respect des interlocuteurs syndicaux, le partenariat pour construire un contrat social de qualité. Aujourd'hui, comme sur le dossier rémunérations, nos dirigeants se comportent en social-killers. Dès mars 2001, ils ont rompu avec ces valeurs et décidé de casser les organisations syndicales majoritaires, celles le mieux à même de défendre les droits des salariés.*

### **Agressions inégalées**

En mars 2001, la CNCE dénonce l'accord sur le droit syndical national. En le réduisant à la portion congrue, elle espère couper les ailes des organisations majoritaires. En juillet 2001, c'est le tour des accords rémunérations, avancement, carrière, régissant l'ensemble des salariés du Groupe.

### **Le syndrome d'Attila**

Non content d'avoir cassé ce socle national, le directoire de la CNCE, insatiable, s'attaque aux accords locaux des entreprises du Groupe. Il ne doit rien rester de ces acquis !

### **Répression**

En janvier 2002, manifestation devant la CNCE : après plusieurs heures d'attente, le millier de manifestants apprend que B. Mettling ne recevra pas les représentants de l'intersyndicale. Peu de temps après un militant syndical est menacé de licenciement pour ... bris de glace.

### **Intimidation**

Toujours en janvier 2002, après que l'assemblée générale parisienne se soit rendue devant le domicile de B. Mettling, neuf représentants syndicaux sont convoqués par la police judiciaire suite au dépôt de plainte de celui-ci pour... dégradation de domicile. Il s'agissait, en fait, de cinq affiches collées sur le mur de son immeuble !

*Ces quelques exemples illustrent parfaitement la guérilla menée par la CNCE. Cette guérilla serait-elle le fruit d'une vexation de son directoire, les syndicats majoritaires, Syndicat Unifié en tête, s'étant opposés aux accords nationaux sur le droit syndical et le système de rémunérations ? En tout état de cause, nos dirigeants cherchent par tous les moyens, à rendre de plus en plus difficile la tâche des syndicats et de leurs représentants. En agissant ainsi, c'est bien sûr à tous les salariés du Groupe que nos patrons s'attaquent. Il n'est pas dit qu'ils auront le dernier mot.*

### **Intention de nuire**

En Bretagne, après une accumulation d'entraves à l'exercice du droit syndical, le DRH menace plusieurs militants syndicaux de mutations sanctions, pour avoir témoigné en faveur d'un collègue tracassé par la direction locale.

### **Sanctions**

Après la dénonciation de l'accord sur le droit syndical national et suite aux "recommandations de la CNCE", des militants syndicaux ont vu leur salaire ponctionné illégalement de plusieurs centaines d'euros. L'exercice de leur mandat est considéré par les patrons comme une absence irrégulière ! Bien entendu, des actions juridiques sont en cours...

### **Harcèlement**

L'assemblée générale des délégués régionaux de la MNCE requiert ... leur présence. Quand, un mois avant ce rendez-vous annuel, le chef de réseau écrivait aux employeurs des délégués : «*pour faciliter leur participation aux AG, nous recommandons d'accorder des autorisations d'absence **NON REMUNÉRÉES** s'il ne peuvent pas prendre de jours de congés ou de RTT*», l'absence de quorum se faisait craindre, conduisant la mutuelle à envisager une nouvelle AG quinze jours plus tard, avec les frais inhérents. Pourtant, les patrons, qui financent, au moins pour moitié, la cotisation MNCE, ne cessent de la harceler sur la baisse de ses charges.

Le secrétariat national  
Bernard Charrier, Gérard Commarmond, Patrick Galpin, Serge Huber, Bettina Larry

